



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Autopartage à Strasbourg (67) - Auto'trement -



Exemples à suivre ...



À Strasbourg, Auto'trement propose un service d'autopartage qui permet à l'ensemble de ses abonnés de disposer de voitures dont ils partagent l'utilisation. Le service mis en place en janvier 2001 a été la première initiative du genre dans une ville de province et est à l'origine de la création du réseau France autopartage...

CHIFFRES CLÉS



Lancement : **2001**

575 abonnés pour quarante véhicules répartis dans 14 parkings

41 % des abonnés auraient une voiture s'ils n'adhéraient pas à l'autopartage

519 tonnes de CO₂ évitées par an

180 tonnes équivalent pétrole économisées par an

4 emplois créés

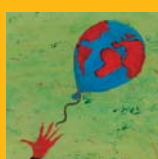
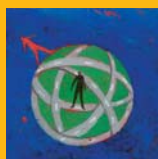
TÉMOIGNAGE

Jean-Baptiste SCHMIDER,
Directeur d'Auto'trement

« L'autopartage est une opération d'intérêt collectif d'initiative citoyenne. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) est la forme juridique la plus adaptée à ce type de projet. Elle permet en effet de se doter de fonds propres et d'associer tous les partenaires qu'ils soient utilisateurs, salariés, bénévoles, collectivités ou entreprises. »



Autopartage à Strasbourg (67)



L'AUTOPARTAGE : UNE BONNE IDÉE

DÉFINITION

L'autopartage est un service qui permet la location de voiture de courte durée (une demi-heure minimum) par plusieurs abonnés. Ceux-ci paient un droit d'entrée et un abonnement annuel qui leur donnent la possibilité de réserver une voiture dans un parking situé à proximité de chez eux. La location se fait grâce à un système de réservation et de livraison des véhicules reposant sur l'utilisation des nouvelles technologies. Les voitures sont ainsi disponibles 24h/24 et 7j/7.

L'autopartage répond à un vrai besoin puisque 70 % des trajets effectués par ce moyen ne pourraient être faits autrement : la desserte en transports publics n'étant pas assez complète, la course en taxi trop chère et la location traditionnelle de voiture inadaptée pour des trajets de moins d'une demi-journée.

La cible de l'autopartage est principalement urbaine, les abonnés devant avoir la possibilité de se déplacer en transports publics ou par des modes doux (marche, vélo) pour accéder facilement aux parkings. L'ADEME soutient fortement l'autopartage dont l'intérêt environnemental est double. Il induit pour ses utilisateurs une diminution progressive du nombre de kilomètres parcourus en voiture. En outre, il permet de libérer de l'espace urbain utilisé auparavant pour le stationnement des véhicules.

La multiplication de la voiture en ville soulève un certain nombre de problèmes. Pour les propriétaires des véhicules, il est de plus en plus difficile de trouver une place de parking et les charges fixes (assurance, entretien, stationnement...) sont souvent lourdes au regard du nombre de kilomètres parcourus annuellement. Pour la collectivité, la voiture en milieu urbain dense est souvent synonyme de **congestion du trafic**, de **problèmes de stationnement** (voitures ventouses) et de **pollution atmosphérique et sonore**.

L'autopartage, dont l'objectif est de **partager l'utilisation d'une même voiture** par plusieurs personnes successives, apporte des solutions à ces problèmes. D'une part, parce que le stationnement permanent des véhicules se fait dans des **parkings dédiés** et d'autre part, parce que l'autopartage entraîne, pour ses utilisateurs, une **diminution significative du nombre de kilomètres parcourus** en voiture au profit de la marche à pied ou des transports en commun. Le principe de payer au kilomètre parcouru et à l'heure d'utilisation ainsi que l'obligation de prévoir et de planifier chaque déplacement en voiture induit en effet une **baisse du nombre de déplacements réalisés** en voiture par rapport à un automobiliste disposant d'une voiture en permanence.



Une vingtaine d'habitants de différents quartiers de Strasbourg, conscients des avantages de l'autopartage et motivés par une utilisation différente et raisonnée de la voiture en ville décide de créer **Auto'trement**.

Auto'trement est la première initiative d'autopartage dans une ville de province française. Fondée initialement sous la forme d'une association, elle a récemment pris la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif.



UNE DÉMARCHÉ PARTENARIALE

L'autopartage demande un investissement financier de départ significatif qu'il convient d'amortir au plus vite en faisant connaître le service et en multipliant le nombre d'abonnés. Pour y parvenir, Auto'trement a choisi de monter différents partenariats.

Elle a d'abord signé, dès le démarrage de son activité, **une convention avec la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS)** lui permettant de développer rapidement **un réseau de parkings et de véhicules accessibles** dans tous les quartiers. Ce point est essentiel car, pour fonctionner, l'autopartage doit proposer un nombre de véhicules et de parkings suffisamment grand pour pouvoir offrir un vrai service de proximité à ses abonnés.

Un accord avec l'opérateur de transports en commun (Compagnie des transports strasbourgeois) a également été conclu pour mettre en place un **abonnement combiné**



(transports en commun/ autopartage) et pour qu'Auto'trement **puisse bénéficier de supports publicitaires** pour sa propre communication.

Enfin, Auto'trement a fondé avec les services d'autopartage d'autres villes (Lyon, Marseille, Grenoble) **le réseau France Autopartage** pour mutualiser ses coûts et élargir son offre de service. Les adhérents peuvent ainsi bénéficier, grâce à leur abonnement à Auto'trement, de véhicules dans les autres villes du réseau, ainsi qu'à Paris, grâce à une convention entre opérateurs.

UN FONCTIONNEMENT SIMPLE ET PRATIQUE



Auto'trement dispose d'un réseau de 40 voitures réparties dans 14 parkings strasbourgeois, ainsi qu'aux abords des gares de Sélestat et de Mulhouse.

L'abonné qui souhaite emprunter une voiture doit la réserver par téléphone ou par Internet en précisant la catégorie et la durée souhaitées. Selon les systèmes, les informations relatives à la réservation sont ensuite transférées, par modem, soit à un boîtier contenant les clés des voitures (système « Key Manager »), soit à un ordinateur

embarqué dans la voiture (système « Stand Alone »). Ces deux systèmes sont proposés par Auto'trement.

Pour le système « Key Manager », le boîtier contenant les clés est situé dans le parking où sont stationnés les véhicules. L'abonné se rend au parking et passe sa carte devant la fenêtre du boîtier. Après vérification de l'identité et de la réservation, la porte s'ouvre et l'abonné peut retirer les clés du véhicule. Le modem intégré au boîtier transmet ensuite vers le système central les informations nécessaires à la facturation.

Pour le système « Stand Alone », l'ordinateur de bord monté sur le véhicule est relié à la centrale de réservation à distance. L'abonné passe sa carte devant le récepteur sous le pare-brise. La porte du véhicule se déverrouille et l'abonné peut alors démarrer en tapant son code PIN sur l'ordinateur. De la même manière que pour le système « Key Manager », le modem intégré à l'ordinateur transmet alors vers le système central les informations nécessaires à la facturation. Auto'trement est le premier opérateur français d'autopartage à avoir mis ce système en place.



DES PERSPECTIVES INTÉRESSANTES

POUR EN SAVOIR PLUS

Auprès de l'ADEME :
Délégation Alsace
Tél : 03 88 15 46 46

Auprès d'Auto'trement :
Jean-Baptiste SCHMIDER
Directeur

Ressources Web :

- ADEME : www.ademe.fr
- CERTU : www.certu.fr
- Lettre de l'autopartage du CERTU : carsharing@equipement.gouv.fr
- Auto'trement : www.autotrement.com
- France Autopartage : www.franceautopartage.com

Pour plus d'information
sur les ressources ou les aides
de l'ADEME, contactez votre délégation
régionale (adresses en ligne sur
www.ademe.fr)

Depuis la création d'Auto'trement, le nombre d'utilisateurs n'a cessé d'augmenter pour atteindre 575 abonnés en 2004. Cette progression permet à Auto'trement d'être proche de l'autofinancement et les prévisions de 2006 (1 000 abonnés) laissent présager un bilan d'exploitation positif.

Le bilan environnemental de l'opération est d'ores et déjà très satisfaisant puisqu'en rationalisant l'utilisation de la voiture, Auto'trement génère une réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants :

Impact environnemental annuel de l'autopartage

Energie	- 180 tonnes équivalent pétrole (tep)
Gaz à effet de serre	- 519 t de dioxyde de carbone (CO ₂)
Polluants atmosphériques	- 1,4 t d'oxydes d'azote (NOx)
	- 0,14 t de particules
	- 0,75 t de composés organiques volatiles (COV)
	- 8 t de monoxyde de carbone (CO)

Pour continuer à élargir sa clientèle, Auto'trement compte prochainement créer de nouveaux emplacements de parkings et étoffer son parc de véhicules à Strasbourg et dans toute l'Alsace (Sélestat, Colmar, Mulhouse, Saverne). Au-delà, le réseau France Autopartage compte poursuivre son développement en associant bientôt de nouvelles villes de France.

Se déplacer autrement : on est tous gagnants !

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Direction de l'Air, du Bruit et de l'Efficacité Energétique
27, rue Louis Vicat - 75737 Paris Cedex 15 - France
Tél : 33 1 47 65 20 00 - Fax : 33 1 47 65 22 29
www.ademe.fr